



AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DES POSTES

GUICHET UNIQUE

VISA D'HOMOLOGATION D'EQUIPEMENT(S)
DE TELECOMMUNICATION

N° du Visa : 000258-2019

Processus N° : #PR00009-88

Dossier N° : 00230/10/07/2019

NOM OU RAISON SOCIALE : MARCEL PAGNOL / MP TECHNOLOGIES

Adresse : 608

Téléphone : 056699334

Télécopie :

Email : jonesondo@yahoo.fr

Liste de matériels de télécommunications à homologuer :

Désignation Matériel	Marque	Pays d'origine	Quantité	Type	Niveau	Nature du matériel	Domaine d'emploi	Constructeur	N° de série	Date de mise en service
ROUTEUR	TPLINK	CHINE	5							
TALKIES WALKIES	MOTOROLA	FRANCE	18							

Nombre de lignes (2)

Observations :

- Frais de dossier : 200.000 F - Frais de vignette : 2000 x 23 - Frais d'homologation : 500.000 F

Délivré conformément la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunication en République Gabonaise, ensemble des textes modificatifs subséquents.

Les équipements en fraction identifiés par le contrôleur doivent être homologués par l'ARCEP;

Les vignettes ARCEP doivent être apposées sur tous les équipements et installations pour lesquels des certificats d'homologation ont été obtenus.

Fait à LIBREVILLE, le 10/07/2019

Agent Contrôleur

Opérateur : MARCEL PAGNOL / MP TECHNOLOGIES